

Festival Chorégraphique International de Blois - **CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)**

Article 1. Réservation et Disponibilité

Les réservations peuvent se faire par correspondance, par Internet ou lors des permanences de vente indiquées sur le site Internet du Festival Blois Danse (www.bloisdanse.com). Les places sont attribuées au fur et à mesure, dans l'ordre d'arrivée des commandes et selon les disponibilités, la date de réception faisant foi.

Les billets sont nominatifs : les pass festivals ne peuvent être partagés.

Les inscriptions aux spectacles, séances de cinéma, ateliers et stage sont définitives. Elles ne pourront faire l'objet d'un remboursement. Mais elles pourront faire l'objet d'un remplacement de bénéficiaire, dès lors que l'organisateur en aura été avisé et aura donné son accord. En cas d'annulation d'une manifestation due à la situation sanitaire, les inscriptions pourront faire l'objet d'un remboursement.

Article 2. Paiement

Les règlements peuvent être effectués en liquide, par chèque bancaire ou postal (uniquement les chèques compensables en France), par carte bancaire ou par virement bancaire (uniquement pour les entreprises, comités d'entreprise, associations, etc.), lors de la réservation ou le jour de l'évènement.

Article 3. Livraison des billets

Les billets achetés via la billetterie en ligne HelloAsso sont automatiquement envoyés aux acheteurs.

Pour toutes les commandes par voie postale, les billets pourront être retirés sur place, le jour de la manifestation. Ils seront à retirer sous le nom de l'acheteur.

Article 4. Contrôle des billets

Seuls les billets du Festival Blois Danse (cf. Article 5) permettent l'accès en salle. Aucune attestation de réservation ne pourra les remplacer. Le billet d'entrée au Festival doit impérativement être accompagné de son code barre de contrôle (pour les achats en ligne) ou de son talon (billets papiers) lorsqu'il est présenté à l'entrée (il est considéré comme non valable s'il est présenté sans ce dernier.) Par ailleurs, le billet doit pouvoir être présenté pour tout contrôle dans la salle.

Les représentations commencent à l'heure indiquée sur les billets. L'accès à la salle n'est pas garantie en cas de retard. En tout état de cause, afin de ne pas gêner le bon déroulement de la représentation, les spectateurs en retard ne pourront être accueillis que lors d'un entracte ou entre deux pièces. Le billet est uniquement valable pour le ou les événements qu'il concerne, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'évènement. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction de billets est interdite et ne procurerait aucun avantage.

Article 5. Conditions d'utilisation des billets

Seuls les billets du Festival Blois Danse permettent l'accès en salle. Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants.

Article 6. Rétractation, remboursement et annulation

Toute commande est ferme et définitive (quel que soit l'évènement concerné : spectacle, séance de cinéma, atelier ou stage). Les billets et réservations de stage et ateliers ne sont ni remboursables ni échangeables. Le Festival Blois Danse n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite d'un billet. L'interruption du spectacle au-delà de la moitié de sa durée hors entracte ne peut donner lieu à aucun échange ou remboursement. La modification des pièces dansées ne peut donner lieu à aucun échange ou remboursement. En cas de modification de la date, du lieu, de l'heure du spectacle ou du programme, le billet acheté reste valable. Les spectateurs pourront assister au spectacle normalement. La modification de la date ou de l'heure du spectacle peut cependant donner lieu à un remboursement si le spectateur le souhaite (suivant les modalités décrites au paragraphe suivant). En cas d'annulation totale d'un spectacle ou en cas d'arrêt du spectacle avant la moitié du temps prévu par le programme, la valeur du prix facial du billet payé par le client (ou 14,66€ (PT) et 11,33€ (TR)/spectacle, pour un pas festival) sera remboursée uniquement sur présentation du billet (envoi du billet original et des coordonnées exactes du client à l'adresse suivante : Festival Blois Danse, 56 avenue du Maréchal Leclerc, 41000 Blois), et ne sera pris en compte que dans un délai d'un mois après la fin du festival (soit le 11 août 2021). Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation d'un évènement en raison de la situation sanitaire, les billets non utilisés pourront être remboursés.

Article 7. Traitement des données personnelles

Les informations recueillies lors des réservations font l'objet d'un traitement informatique destiné au fichier spectateurs du Festival chorégraphique international de Blois. Les données ne sont utilisées que dans le cadre strict de la communication du festival. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, les spectateurs bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant.

Article 8. Acceptation des conditions générales de vente

Une fois perception du mode de règlement, le client accepte les présentes conditions générales de vente, pleinement et sans réserve.